



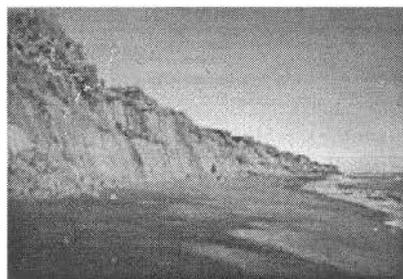
Le Ministère	Programmes et services	Eau	Air	Sol	Matières résiduelles	Biodiversité
					154	DD1
Augmentation de la puissance de la centrale Hydroélectrique SM-2						
Côte-Nord						AUD6211-03-001

La Chronique environnementale

Le Ministère signe une entente pour protéger les berges de la Côte-Nord

Le 8 février 2001

André Lamoureux



Le problème de l'érosion des berges est préoccupant sur tout le littoral de la Côte-Nord. - Photo Michèle Roberge

L'érosion des berges est un problème préoccupant sur tout le littoral de la Côte-Nord. Dans plusieurs municipalités, des dommages importants pourraient survenir à n'importe quel moment, risquant d'affecter la route, des maisons, ou même la sécurité des citoyens et des citoyennes.

Six ministères participants

Les aspects couverts par l'étude

Pour documenter cette problématique, le ministère de l'Environnement a signé en mars 2000 une entente spécifique avec cinq autres ministères et le Conseil régional de développement de la Côte-Nord afin de réaliser une étude d'une durée de deux ans, dotée d'un budget de 500 000 \$. L'objectif est de déterminer quelles sont les techniques d'intervention les plus appropriées et de planifier la mise en œuvre de celles qui sont prioritaires pour les cas les plus urgents. L'exercice servira à l'élaboration d'un plan de gestion intégrée pour toute la région de la Côte-Nord.

Cette étude revêt une grande importance pour le ministère de l'Environnement. En effet, dans le passé, plusieurs glissements de terrain ont nécessité le concours de l'équipe d'Urgence-Environnement dans la région.

De plus, la direction régionale doit intervenir à l'occasion pour protéger les milieux littoraux, lorsque des travaux sur les berges sont réalisés sans l'autorisation du Ministère. Pour ces raisons, le Ministère a embauché une sédimentologue, M^{me} Michèle Roberge, pour coordonner les activités d'un comité d'experts mis en place afin de superviser la réalisation du plan de gestion intégré.

Six ministères participants

Le Conseil régional de développement coordonne la réalisation de l'étude, à laquelle participent six ministères:

- des Affaires municipales et de la Métropole;
- des Régions;
- des Ressources naturelles;
- des Transports;
- de la Sécurité publique;
- de l'Environnement.

Dans un premier temps, il était impératif de faire l'inventaire des connaissances pour déceler les lacunes documentaires concernant le phénomène de l'érosion des berges. La Côte-Nord, c'est assez vaste merci! L'étude couvre l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent ainsi que l'embouchure des principaux tributaires de Tadoussac à Blanc-Sablon, en tout 1300 kilomètres de littoral.

« Il est important de bien comprendre comment évoluent les grands ensembles sédimentaires, précise Madame Roberge. Si on veut intervenir d'une manière efficace à un endroit particulier, il faut non seulement choisir la technique la plus indiquée mais également être en mesure d'évaluer toutes les conséquences de nos interventions sur le milieu. Des travaux inappropriés peuvent simplement déplacer le problème chez le voisin ou même l'aggraver. De là l'importance de bien connaître les ensembles dynamiques qui constituent le système côtier pour avoir une vue globale et à long terme. »

Dans un deuxième temps, il est important avant d'intervenir de mettre à jour les connaissances existantes par une étude plus approfondie des composantes de ce phénomène naturel que l'être humain peut accélérer en certains endroits. Ainsi, l'équipe multidisciplinaire, dont fait partie Michèle Roberge, a beaucoup de pain sur la planche! L'étude couvrira en effet plusieurs aspects : le suivi de l'érosion, le recul du rivage, le suivi des glaces, les techniques de protection et les traces des glissements de terrain antérieurs.

La démarche scientifique utilisée pour réaliser l'étude est méthodique. C'est ce qui fait dire à Pierre Mélançon, directeur adjoint de la Côte-Nord et responsable du bureau de Baie-Comeau pour le Ministère :

« Les ministères partenaires de l'entente ainsi que les autres gestionnaires du territoire auront désormais une série d'outils pour mieux gérer le développement de la région, et ce, dans le cadre de leurs responsabilités respectives. Les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté, pour prendre un exemple bien particulier, devront tenir compte des résultats de ces études ».



Michèle Roberge - Photo André Lamoureux



Pierre Mélançon - Photo André Lamoureux



Dans la péninsule de la Manicouagan, plusieurs formes de protection des rives ont été tentées en vain. - Photo Michèle Roberge

Évidemment, cette étude ne pourra à elle seule permettre d'enrayer le phénomène de l'érosion des berges sur la Côte-Nord. « Nous aurons au moins une idée des zones où intervenir en priorité et des techniques d'intervention les plus adaptées dans telle ou telle circonstance », indique Michèle Roberge. « La planification que nous allons réaliser contribuera à faire avancer nos connaissances sur l'érosion des berges et à régler les problèmes qui y sont rattachés..., ne serait-ce qu'en empêchant la construction dans certaines zones susceptibles d'être menacées. »

Les aspects couverts par l'étude

- Implantation d'un système de suivi de l'érosion à l'aide de 850 bornes installées sur le territoire avec la collaboration des municipalités

- Détermination du taux de recul du rivage pour l'ensemble des dépôts meubles par photo-interprétation (en remontant jusqu'à 1931!)
- Suivi des glaces des quatre derniers hivers
- Inventaire des techniques de protection
- Inventaire des « cicatrices » laissées par des glissements de terrain et des ravinements, complété par un vidéo aérien trois dimensions.

| [Index des titres](#) | [La Chronique environnementale](#) | [Rédacteur en chef](#) |



© Gouvernement du Québec, 2001